



# Mieux connaître les entreprises et leur vision de la transition écologique

## Un enjeu mondial entre les mains d'acteurs locaux

En décembre 2012, la notion de transition écologique apparaît pour la première fois dans la loi française, avec la création du Conseil national de la transition écologique (CNTE). Popularisé notamment grâce à un ouvrage de l'anglais Rob Hopkins publié en 2008, ce concept désigne à l'origine l'évolution de nos modes de vie basés sur l'utilisation du pétrole vers une indépendance complète vis-à-vis de cette ressource.

Aujourd'hui, la transition écologique se définit plus largement comme le passage de notre modèle de développement actuel à un modèle respectueux de l'environnement. Et si le sens de la notion est désormais étendu, il en va de même pour sa place dans les textes juridiques. Depuis 2015, la transition écologique est mentionnée dans le code général des collectivités territoriales, affirmant le rôle central des acteurs locaux, dont les entreprises, dans ce processus.

## Le tissu économique au cœur des ambitions environnementales

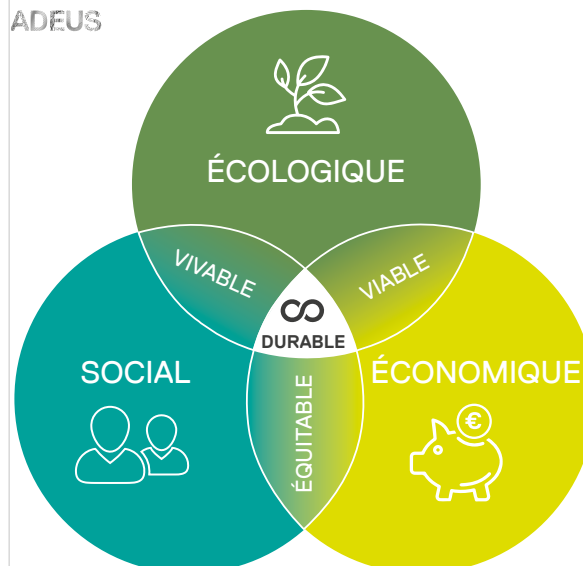
Depuis 2009 et le lancement de son premier Plan climat territorial, l'agglomération strasbourgeoise a vu croître l'implication des entreprises dans la transition écologique. Plusieurs dispositifs d'envergure témoignent de cet engagement.

L'un des exemples phares se trouve dans la zone portuaire de Strasbourg, avec le lancement d'un plan de déplacement inter-entreprises et d'une démarche d'écologie industrielle territoriale en 2013. À travers ces deux projets, les entreprises du port ont contribué à favoriser des déplacements moins polluants et à créer des synergies vertueuses d'un point de vue environnemental : covoiturage entre salariés, mutualisation de ressources, réutilisation des déchets, etc.

D'autres exemples peuvent être cités, comme les entreprises signataires de la charte « Tous unis pour plus de biodiversité » ainsi que toutes celles qui contribuent, par la nature même de leurs activités, à répondre aux enjeux de la transition écologique. Parmi ces dernières, se trouvent notamment les entreprises œuvrant dans la valorisation des déchets, les énergies renouvelables ou encore la réparation de biens domestiques.

## LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE L'ÉCONOMIE : VERS UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VIABLE ET DURABLE

ADEUS



## Une enquête pour mieux connaître la position des entreprises locales

En dehors des initiatives de grande ampleur, plus visibles car plus médiatisées, il n'existe que peu d'informations sur les mesures prises par les entreprises en faveur de la transition écologique à l'échelle locale. L'enquête « Transition écologique et développement économique » est née de ce constat, avec deux objectifs :

- mieux connaître les motivations des entreprises qui s'y engagent, ainsi que les freins rencontrés par celles qui ne s'y engagent pas ;
- évaluer les effets possibles d'un « verdissement » de l'activité d'une entreprise sur sa performance économique ou sur l'emploi.

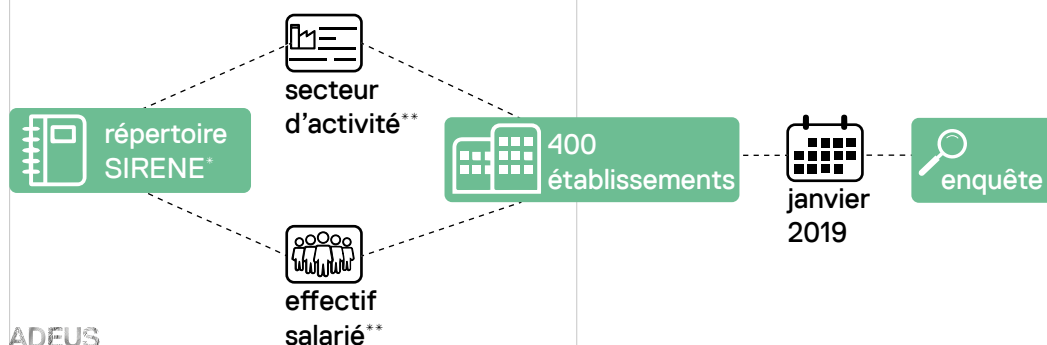
Par le biais d'un questionnaire, un panel d'établissements situés dans l'agglomération strasbourgeoise a donc été invité à se prononcer sur les effets, potentiels ou avérés, de démarches visant à réduire leur impact environnemental.

## Le point de vue des acteurs institutionnels

Des entretiens ont également été menés auprès de quatre acteurs institutionnels qui accompagnent régulièrement des entreprises dans leurs projets de « verdissement ».

Leurs retours d'expérience apportent ainsi un éclairage précieux et enrichissent l'analyse des résultats issus de l'enquête.

### MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE



ADEUS

\* Source : INSEE, au 1<sup>er</sup> octobre 2018 : établissements situés dans l'Eurométropole de Strasbourg ayant au moins un salarié.

\*\* En fonction de leur poids dans le stock d'établissements de l'Eurométropole de Strasbourg au 31 décembre 2017 (données INSEE, REE).

Chronologie : les questionnaires ont été adressés par voie postale aux entreprises sélectionnées. Un premier envoi a été effectué fin janvier 2019 puis un second fin février 2019.

### Remerciements

L'ADEUS tient à remercier les 47 établissements ayant répondu à cette enquête, ainsi que les acteurs institutionnels sondés pour cette étude : l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'ADEME Grand Est, la CCI Alsace Eurométropole, la Chambre de métiers d'Alsace, Idée Alsace et la Région Grand Est. Ces derniers accompagnent les entreprises dans la transition écologique à travers de multiples dispositifs : conseil, expertise, mise en réseau, financement, etc.

Pour plus d'informations sur les missions et les dispositifs d'accompagnement proposés par les acteurs sondés :

- Agence de l'eau Rhin-Meuse  
<https://www.eau-rhin-meuse.fr>
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
<https://grand-est.ademe.fr/entreprises-et-monde-agricole>
- Chambre de commerce et d'industrie Alsace Eurométropole  
<https://www.alsace-eurometropole.cci.fr/devdurable>
- Chambre de métiers d'Alsace  
<http://www.cm-alsace.fr>
- Idée Alsace  
<http://www.idealalsace.com>
- Région Grand Est  
<https://www.grandest.fr/transition-energetique>

# Quels profils parmi les établissements ayant répondu à l'enquête ?

## Des établissements de plus de dix salariés

Au total, 47 établissements ont répondu à l'enquête, représentant entre 4 500 et 5 000 salariés situés dans l'Eurométropole de Strasbourg.

Sur l'ensemble des retours obtenus, aucun ne provient d'un établissement comptant moins de dix salariés. Les retours exploités dans cette note sont donc le reflet d'établissements de plus grande taille, affiliés dans un cas sur trois à une entreprise d'au moins 500 salariés. Dans le panel de répondants, un établissement sur deux compte entre dix et 49 salariés, un tiers compte entre 50 et 199 salariés, et un huitième compte 200 salariés ou plus.<sup>1</sup>

## Trois établissements sur quatre dans le tertiaire

Conformément aux ordres de grandeur observés sur l'agglomération de Strasbourg, les activités tertiaires sont dominantes parmi les répondants.<sup>2</sup> Les résultats qui suivent sont donc à interpréter à l'aune de cette prépondérance. Trois quarts des réponses proviennent en effet d'établissements de services, principalement marchands (services aux entreprises ou aux particuliers, commerce), tandis que l'industrie et la construction se partagent le quart restant.

## Près d'un établissement sur deux est implanté à Strasbourg

Enfin, les répondants sont répartis entre treize communes de l'Eurométropole. Strasbourg est la commune qui concentre le plus d'établissements, avec près d'un répondant sur deux, loin devant Schiltigheim et Illkirch-Graffenstaden. À elles trois, ces communes concentrent ainsi sept dixièmes des retours obtenus.<sup>3</sup>

Au 31 décembre 2017, parmi les établissements situés dans l'Eurométropole de Strasbourg qui comptent au moins un salarié :

<sup>1</sup> 79 % ont un effectif inférieur à dix salariés ;  
<sup>2</sup> 85 % ont une activité dans le secteur tertiaire, 9 % dans la construction et 6 % dans l'industrie ;  
<sup>3</sup> 57 % sont situés à Strasbourg, 8 % à Schiltigheim et 6 % à Illkirch-Graffenstaden.

Source : INSEE (REE - champ marchand non agricole).

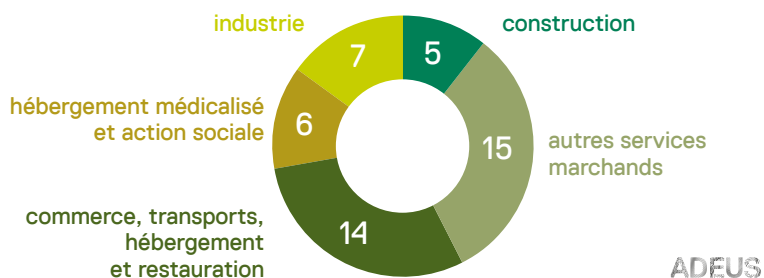
### NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS RÉPONDANTS PAR TRANCHE D'EFFECTIF SALARIÉ

Source : Enquête « Transition écologique et développement économique », ADEUS, 2019

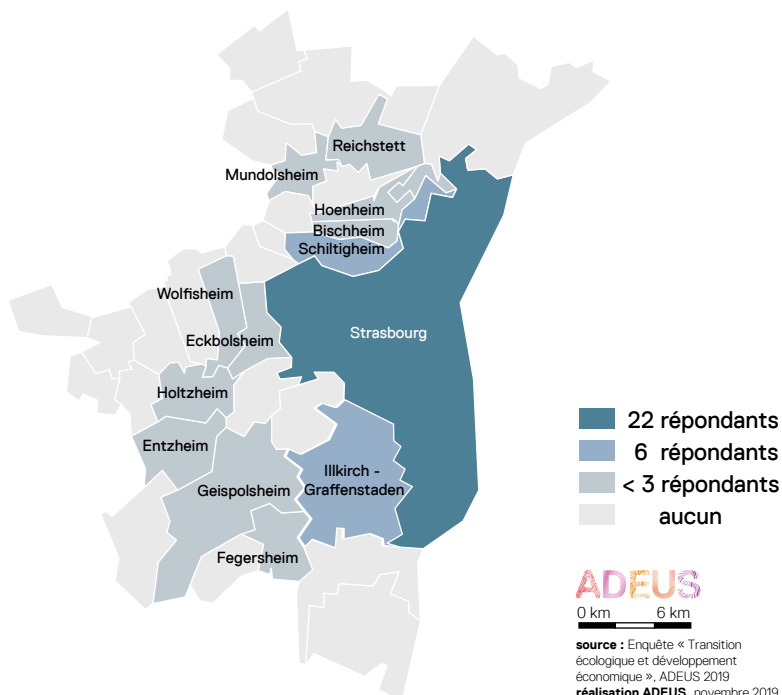


### NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS RÉPONDANTS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Source : Enquête « Transition écologique et développement économique », ADEUS, 2019



### NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS RÉPONDANTS PAR COMMUNE





# Une majorité d'établissements déclare être passée à l'action

## Près de neuf répondants sur dix déclarent avoir pris des mesures en faveur de l'environnement

Près de neuf dixièmes des établissements ayant répondu à l'enquête ont déclaré qu'ils avaient déjà entrepris des démarches pour réduire l'impact de leur activité sur l'environnement. Au sein de cette majorité, presque huit sur dix ont mis en avant des actions liées à la valorisation des déchets, principalement au travers du tri.

Trois champs d'action sont ensuite mentionnés par un peu plus d'un établissement sur deux : la consommation d'énergie, passant le plus souvent par des changements d'ampoules classiques pour des ampoules à LED<sup>4</sup> ; la consommation d'autres ressources comme le papier, avec une dématérialisation des documents ; et enfin la politique d'achats, par des choix de véhicules moins polluants ou de produits d'entretien plus éco-responsables.

Un cinquième axe se démarque enfin, mis en avant par environ un tiers des répondants. Il s'agit de la mobilité des salariés pour se rendre au travail, passant notamment par des incitations à utiliser des modes doux.

## Des démarches pour respecter une obligation légale ?

Dans un peu moins d'un cas sur deux, les établissements ont déclaré avoir entrepris des démarches pour se conformer à une réglementation. Ainsi, le cadre législatif fait partie des motivations des entreprises, comme c'est le cas pour le tri des déchets, obligatoire depuis 2016.

En vigueur depuis 2010 pour les entreprises de 500 salariés ou plus, l'obligation de publier un rapport périodique sur leurs pratiques sociales et environnementales semble également être à l'origine de nombreuses initiatives. Elle induit en effet la mise en place d'une « politique RSE<sup>5</sup> », donnant un cadre aux actions en faveur de la transition écologique et favorisant ainsi leur développement.

## AVEZ-VOUS DÉJÀ ENTREPRIS DES DÉMARCHES POUR RÉDUIRE L'IMPACT DE VOTRE ACTIVITÉ SUR L'ENVIRONNEMENT ?

Source : Enquête « Transition écologique et développement économique », ADEUS, 2019



## PRINCIPAUX DOMAINES D'ACTION CITÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS AYANT ENTREPRIS DES DÉMARCHES POUR RÉDUIRE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Source : Enquête « Transition écologique et développement économique », ADEUS, 2019

### ADEUS



<sup>4</sup> Diodes électroluminescentes.

<sup>5</sup> Responsabilité sociétale des entreprises.

### Des effets toujours positifs ...

Tous les établissements ayant entrepris des démarches en faveur de l'environnement ont déclaré que celles-ci avaient eu des impacts positifs sur leur activité. En premier lieu, six établissements sur dix indiquent que leur image, que ce soit auprès des salariés ou des clients, en a bénéficié. Un répondant sur deux estime ensuite que ses actions lui ont permis de réduire certains coûts, qu'ils soient liés à l'énergie ou aux consommables. Enfin, un peu moins de quatre établissements sur dix ont indiqué des effets positifs sur les conditions de travail de leurs salariés.

Les effets mis en avant par les répondants font ainsi écho aux principales motivations observées par les structures qui accompagnent les entreprises « verdissantes ». La baisse des coûts de production constitue en effet la première finalité des entreprises, pouvant être exacerbée en cas de hausse des prix de certaines ressources. L'image et les conditions de travail apparaissent également comme des motivations fortes, car leur détérioration peut nuire à l'implication des salariés et à leur productivité. De plus, adopter une posture exemplaire permet aux entreprises de conforter leurs relations avec les décideurs publics.

### ... parfois accompagnés d'effets négatifs

Un tiers des répondants a cependant également constaté des effets négatifs. Pour ces derniers, les mesures « verdissantes » ont été source d'augmentation des coûts, liés à la main d'œuvre et aux achats. Les retours pointent le temps supplémentaire que demande une production respectueuse de l'environnement, ainsi que la nouvelle organisation et la formation des salariés qui en découlent. Aussi, les achats de produits à moindre impact environnemental ont souvent un coût supérieur aux autres.

Ces témoignages corroborent une nouvelle fois les observations des acteurs institutionnels en contact avec les entreprises. En effet, l'un des principaux freins à la mise en place de telles démarches est d'ordre financier : la dépense engagée doit être bien inférieure au bénéfice attendu, celui-ci devant être visible au plus tard trois ans après.

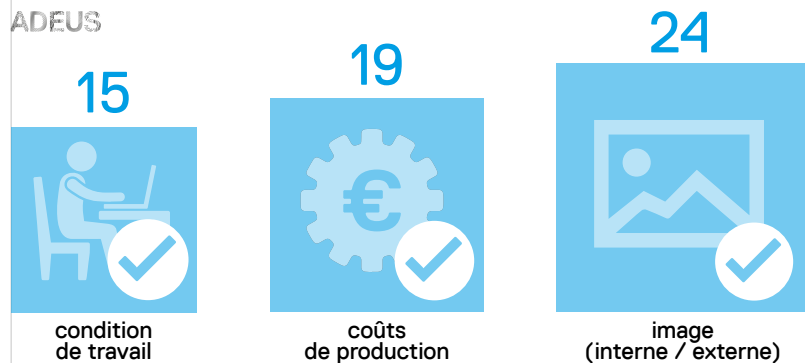
### SI VOUS AVEZ ENTREPRIS DES DÉMARCHES EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT, DE QUELLE NATURE ONT ÉTÉ LEURS EFFETS SUR VOTRE ACTIVITÉ ?

Note : un établissement n'a pas répondu à cette question.  
Source : Enquête « Transition écologique et développement économique », ADEUS, 2019



### PRINCIPAUX EFFETS POSITIFS CITÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS AYANT ENTREPRIS DES DÉMARCHES POUR RÉDUIRE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Source : Enquête « Transition écologique et développement économique », ADEUS, 2019



# Un engagement ralenti par de multiples facteurs

## Un coût qui peut être prohibitif

Les retours de l'enquête et des professionnels au contact des entreprises convergent vers l'idée que le « verdissement » représente en premier lieu un coût pour les entreprises. Ce coût est lié aux investissements, comme par exemple l'achat de matériel éco-responsable, mais aussi aux tâches à réaliser en amont : diagnostic des opportunités d'économies, calcul coût-bénéfice, démarches administratives pour obtenir des financements, etc.

Pour les plus grandes entreprises, ces tâches préalables se traduisent souvent par de la sous-traitance, de la formation aux salariés, l'affectation ou l'embauche d'une personne dédiée à la démarche. Des coûts auxquels s'ajoutent parfois des difficultés à trouver de la main d'œuvre qualifiée.

## Des freins propres aux petites entreprises

Dans les entreprises de petite taille, en particulier celles qui comptent moins de dix salariés, les tâches en amont de toute opération sont généralement à la charge du dirigeant, lui demandant une implication en plus du temps qu'il consacre à l'activité de son entreprise. De plus, ces entreprises sont, plus que les grandes, sujettes à un manque de liquidités pour pouvoir investir.

À dire d'experts, les dispositifs d'aides se révèlent souvent méconnus et parfois inadaptés à ce type d'entreprises, soit parce qu'ils visent des montants d'investissement trop importants, soit parce qu'ils exigent une participation trop chronophage des entrepreneurs. Ainsi, l'engagement des très petites entités dépend fortement de la volonté du dirigeant.

## Des territoires pas toujours prêts à accueillir les projets de taille

Remarqués par plusieurs acteurs accompagnant les entreprises, il existe des freins liés aux territoires d'implantation des activités. Dans certaines zones, des projets d'envergure peuvent se heurter à un manque, voire une absence de disponibilité foncière. Également, certains projets peuvent susciter un rejet des riverains lorsqu'ils sont situés à proximité d'habitations et génèrent des externalités négatives (pollution olfactive, visuelle ou sonore).

## Neuf établissements sur dix prévoient des démarches à l'avenir

Malgré les barrières ou difficultés évoquées, neuf répondants sur dix envisagent à l'avenir de mener des démarches pour réduire leur impact environnemental, en grande majorité à l'horizon 2020. Un résultat qui inclut la plupart des établissements qui ont déclaré n'avoir pas pris de mesures jusque-là.

### À L'AVENIR, ENVISAGEZ-VOUS LA MISE EN PLACE OU LE RENOUVELLEMENT DE DÉMARCHES POUR RÉDUIRE VOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL ?

Note : deux établissements n'ont pas répondu à cette question  
Source : Enquête « Transition écologique et développement économique », ADEUS, 2019



# Conclusion et enjeux

Les résultats de l'enquête « Transition écologique et développement économique » semblent indiquer que la plupart des entreprises de l'agglomération strasbourgeoise se mobilisent en adaptant leurs pratiques les plus courantes. Elles y voient un intérêt évident à réduire leur facture énergétique ou à consommer moins de ressources comme le papier. Sans prétendre être exhaustive, l'enquête montre aussi que des entreprises sont prêtes à réaliser des efforts plus conséquents, et ce malgré des coûts pouvant être dissuasifs. Certaines vont ainsi jusqu'à modifier leur façon de produire, à la recherche de bénéfices plus ou moins tangibles, sur leur image ou la productivité de leurs salariés par exemple.

Toutefois, en l'absence de réponses de la part d'entreprises comptant moins de dix salariés, qui sont pourtant les plus nombreuses sur le territoire, ces résultats ne peuvent être généralisés. D'après les professionnels qui accompagnent ce type d'entreprises, des mesures sont prises dans la majorité d'entre elles, relevant la plupart du temps du « bon sens ». Les démarches d'envergure sont en revanche moins fréquentes, car elles nécessitent un effort humain et financier relativement important pour des entreprises dont la priorité est souvent d'assurer leur pérennité.

Cette enquête confirme ainsi qu'il existe un besoin manifeste d'accompagner les entreprises du territoire, en particulier celles de petite taille, dans leur « verdissement ». Un soutien pour lever des barrières financières, techniques, voire culturelles, et faire de la transition écologique un moteur du développement économique.

Enfin, la multiplication et l'allongement des périodes de basses eaux sur le Rhin et les records de température atteints durant l'été 2019 ont rappelé que le tissu économique local doit également relever le défi de son adaptation au changement climatique. Un sujet que l'ADEUS s'attachera à explorer en 2020.

## Pour aller plus loin

Développement économique et enjeux réglementaires : focale sur les zones d'activités. Les notes de l'ADEUS n°277, juin 2019.  
<http://www.adeus.org/productions/note-277-developpement-economique-et-enjeux-reglementaires>

Plateforme d'appui à la transition énergétique des territoires. Fiches pédagogiques, décembre 2017.  
<http://www.adeus.org/productions/plateforme-dappui-a-la-transition-energetique-des-territoires>

Plan climat-air-énergie territorial de l'Eurométropole de Strasbourg : diagnostic et évolution de la situation climat-air-énergie. Août 2018.  
<http://www.adeus.org/productions/plan-climat-air-energie-territorial-de-l2019eurometropole-de-strasbourg>

## Bibliographie

- Eurométropole de Strasbourg, La transition énergétique en actions sur l'Eurométropole de Strasbourg, 2018.
- Eurométropole de Strasbourg, Les acteurs du territoire engagés en faveur de la biodiversité – un territoire, une vision, un futur, 2017.
- Groupement des usagers du port de Strasbourg, Plan d'actions PEPS – plan de déplacements des entreprises du port de Strasbourg, 2014.
- Hopkins R., The Transition Handbook : From Oil Dependency to Local Resilience, Chelsea Green Publishing, 320 p., 2008.
- Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie :
  - Décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, JORF n°0061 du 12 mars 2016, texte n°4 ;
  - LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, JORF n°0160 du 13 juillet 2010, page 12905, texte n°1 ;
  - LOI n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, article 13, JORF n°0302 du 28 décembre 2012, page 20578 ;
  - LOI n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, JORF n°0189 du 18 août 2015, page 14263.



L'Agence  
de Développement  
et d'Urbanisme  
de l'Agglomération  
Strasbourgeoise

Directrice de publication : **Anne Pons, Directrice générale de l'ADEUS**

Équipe projet : **Fabien Monnier (chef de projet), Marie Balick, Suzanne Broly, Alexandra Chamroux**

PTP 2019 - N° projet : **1.3.2.1**

Photo : **Janine Ruf** Mise en page : **Anne-Laure Carré**

© ADEUS - Numéro ISSN 2109-0149  
Notes et actualités de l'urbanisme sont consultables sur le site de l'ADEUS [www.adeus.org](http://www.adeus.org)